Collège Scientifique et Académique (CSA)
Termes de référence

Rôle du Collège Scientifique et Académique

Le Collège Scientifique et Académique (CSA) est l'un des sept collèges du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) qui offre un forum de discussion et d'échange pour des questions et préoccupations d'intérêt commun. En particulier, le CSA du PFBC vise la promotion du dialogue et de la coopération scientifique entre les différents collèges du PFBC et leurs membres pour une gestion durable et intelligente des forêts du bassin du Congo, basée sur des données scientifiques probantes. Le CSA est aussi un moyen pour des partenaires individuels du PFBC de proposer des sujets qu'ils estiment devoir être discutés au Conseil Directeur du PFBC et lors de la Réunion des Parties. Pour réaliser sa mission le CSA a élaboré une feuille de route pour la période 2023-2025 pour appuyer le premier des cinq axes prioritaires de l'agenda de la co-facilitation franco-gabonaise (Voir Mémo du collège scientifique et académique du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo adressé à la facilitation franco-gabonaise 2023-2025, en attachement).

Membres du CSA et leurs fonctions

Les membres du CSA incluent, mais ne se limitent pas à la trentaine des membres et différentes plateformes collaboratives existants dudit collège tels que Center for International Forestry Research and World Agroforestry (CIFOR-ICRAF), Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), Institut de recherche pour le développement (IRD), Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique centrale (RIFFEAC), Réseau de Recherche sur les Forêts d'Afrique centrale (R2FAC), Academic Consortium for the Congo Basin Forest Partnership (ACCBFP), PAN tropical investigation of bioGeochemistry and Ecological Adaptation (PANGEA), Congo Basin Institute (CBI), Congo Basin Science Initiative (CBSI), Science Panel for the Congo Basin (SPCB), Recherche appliquée en écologie et en sciences sociales en appui à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (RESSAC), Améliorer la gestion forestière en Afrique centrale (DYNAFAC), Capacities for biodiversity and sustainable development (CEBioS), Centre d'excellence du Bassin du Congo (UG-CBC), Initiative One Forest Vision (OFVi), École Régionale Postuniversitaire d'Aménagement et de Gestion intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (ERAIFT), etc. (voir liste complète sur le lien : https://pfbc-cbfp.org/fr/notre-partenariat/gouvernance/membres-/-colleges) , qui sont activement engagés dans la formation et la recherche sur et pour les forêts du bassin du Congo. Il pourrait aussi inclure d'autres membres et plateformes collaboratives en développement. Les membres du CSA sont tenus, entre autres, de :

- Participer aux réunions et activités du CSA ;
- Participer à la réunion des parties annuelle du PFBC ;
- Participer à l'organisation des réunions/ateliers scientifiques et de formation, et de dialogue science-politique sur différentes thématiques.

Inclusion et exclusion des membres du CSA

Toute organisation désireuse de devenir membre du CSA doit adresser sa candidature à la co-facilitation du PFBC à travers la coordination technique du PFBC. Pour garder son statut de membre, l'organisation est tenue de remplir ses responsabilités, des conditions d'adhésion entre autres de participer aux réunions et activités du CSA, à la réunion des parties annuelle du PFBC, à l'organisation des réunions/ateliers scientifiques et de formation, et de dialogue science-politique. Un membre peut se faire exclure après deux ans d'inactivité et en cas de non-réponse à une lettre de rappel écrite par les co-présidents du CSA.

Élection des Coprésidents et leurs fonctions

Les membres du CSA élisent (vote par bulletin) deux coprésidents (l'un des institutions membres du Nord et l'autre des institutions membres du Sud). Tout membre du CSA peut servir en tant que coprésident quelle que soit son affiliation. Il est prévu que les coprésidents soient responsables de :

- Organiser et faciliter les réunions du CSA ;
- Rechercher les opportunités de financement pour de projets de formation et de recherche avec l'appui de la co-Facilitation et du collège des Donateurs ;
- Rédiger le rapport annuel sur l'État de la formation et la recherche forestière dans le bassin du Congo jusqu'à la fin de l'engagement en 2025 (à présenter et publier lors de la COP30 du 10 au 21 novembre 2025 à Belém) ;
- Formaliser le Secrétariat du CSA afin de faciliter la communication entre les membres du CSA, les membres de la coordination technique du PFBC, et les co-facilitateurs du PFBC ;
- Rédiger un plan de travail annuel/ un document de priorités pour le CSA assorti d'un budget annuel à soumettre à la co-facilitation.

Mandat des coprésidents

Le mandat des coprésidents est de deux années civiles, et peut être prolongé annuellement, mais ne va pas au-delà de quatre ans. Les coprésidents feront des rotations de façon échelonnée pour aider à maintenir la continuité. La planification des rotations doit être annoncée dès que possible. Les deux co-présidents sortants seront coptés comme Co-présidents suppléants du collège et Membres suppléants du Conseil Directeur du PFBC, ce, afin d'assurer une continuité et une transition.

Représentation aux réunions du Conseil Directeur du PFBC

Le CSA sera représenté par deux de ses membres aux réunions du Conseil **Directeur** du PFBC. Les représentants seront probablement, mais pas nécessairement, les co-présidents du CSA. Le CSA est encouragé à identifier des représentants suppléants pour la participation du Conseil Directeur du PFBC.

Afin de faciliter la transition, les deux anciens co-présidents sont les suppléants par défaut. Il est prévu que les représentants seront, entres autres, responsables de :

- Agir en tant que « voix et oreilles » des pairs du CSA ;
- Représenter les contributions ou orientations convenues au préalable par le CSA ;
- Rendre compte de toutes les réunions du Conseil d'administration au CSA.

Fréquence des réunions

Conformément au Cadre de coopération du PFBC, le CSA se réunira en présentiel au moins une fois par an, lors de la réunion des parties du PFBC.

Des réunions supplémentaires sont encouragées en marge des événements où de nombreux membres du collège participent, tels que les COP pertinentes de l'ONU, les conférences régionales pertinentes, etc. En plus de la réunion annuelle, le CSA s'efforcera de se réunir virtuellement chaque trimestre.

Prise de décision

Toutes les décisions seront prises par consensus

Caractère Non Contraignant

Ces termes de référence ne constituent pas un accord international et ne donnent pas lieu à des droits ou obligations en vertu du droit national ou international.

Ce texte sera adopté lors de la prochaine réunion virtuelle du CSA prévue en mai 2025